

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 07 Mai, le Conseil Municipal de Saint-Maixant s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. BALANS Christian, Adjoint au Maire.

Date de convocation

30 Avril 2019.

Présents (11)

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mmes LAGARDE Anita, BANOS Catherine, Adjointes.

Mmes CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, LE LAGADEC Magali, SERVAND Roseline, ZAÏRI-AMARAL Virginie ; MEUNIÉ Jean-Christophe.

Pouvoirs (04)

M. ARDURAT Bruno à Mme LAGARDE Anita.

M. DULUC Gérard à M. BERNADET Alain.

M. DUSSOULIER Alain à M. BALANS Christian.

M. VIGNES Jean-Louis à Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie.

Absent excusé (01)

M. GAZZIERO Lucien.

Absents (03)

Mmes FABEIRO Nathalie, BELLOC Laure ; M. MONIER Pascal.

Secrétaire de séance élu

M. MEUNIÉ Jean-Christophe.

1. COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

Le compte rendu est adopté.

2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

DIA.33438.19.A0009 - VENTE TERRAIN CONANT / SCI 2 N

- Bien : Terrain de 868,00 m².
- Adresse : 12 bis, chemin de Bergéa 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AI 147 et 153).
- Propriétaire : M. CONANT Bernard.
- Prix : 40 000,00 €.

DIA.33438.19.A0010 - VENTE MAISON WATSON / BEATRIZ-BOURSIER

- Bien : Maison de 103,00 m² sur un terrain de 1 104,00 m².
- Adresse : 37, rue de Cariot 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AA 11 et 12).
- Propriétaire : M. et Mme WATSON Sylvio.
- Prix : 140 000,00 €.

DIA.33438.19.A0011 - VENTE MAISON ROBERGE / MOELDERS

- Bien : Maison de 91,00 m² sur un terrain de 537,00 m².
- Adresse : 4, lot Les fauvettes 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AK 92).
- Propriétaire : Mme ROBERGE Céline.
- Prix : 202 500,00 €.

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

3. HEURES COMPLEMENTAIRES DU PERSONNEL

M. BALANS informe le Conseil que le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois d'Avril et Mai 2019 :

- Mme LE DANVIC Céline : 10H30 (du Lundi 29/04 au Mardi 07/05) ;

- Mme Laetitia VERGNÉ : 21H (du Lundi 29/04 au Mardi 07/05) ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Budget Primitif 2019 de la Commune ;

M. BALANS propose au Conseil d'autoriser la décision modificative n°1 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 020 : Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €			
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	10 000.00 €	0.00 €		
D 2111-101 : Acquisition Terrains	15 000.00 €			
D 2151-116 : AMENAGEMENT DU BOURG		15 000.00 €		
D 2158-32 : Acquisition Matériel		10 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	15 000.00 €	25 000.00 €		
Total	25 000.00 €	25 000.00 €		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise** la décision modificative n°1.

5. AMENAGEMENT DU BOURG : AIDE FINANCIERE DU SDEEG AU TITRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Concernant les travaux d'Eclairage Public - Tranche 1 - 2019 dans le cadre de l'aménagement du bourg, M. BERNADET présente au Conseil le dossier du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) :

Coût de l'opération :

- Montant des travaux HT = 62 373,95 euros ;
- Maîtrise d'œuvre HT = 4 366,18 euros ;
- TVA = 12 474,79 euros ;
- Montant des travaux TTC = 79 214,91 euros - arrondi à 79 215,00 euros.

Plan de financement :

- SDEEG (20 % du montant HT des travaux (hors maîtrise d'œuvre) plafonné à 60 000,00 euros) = 12 000,00 euros ;
- Commune = 67 215,00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** de réaliser les travaux d'Eclairage Public - Tranche 1 - 2019 dans le cadre de l'aménagement du bourg ;
- **Sollicite** l'aide financière du SDEEG pour un montant de 12 000,00 euros.

6. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) 2019 : TELECOMMUNICATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2321-4 et L2322-4 ;

Vu le Code des Postes et des Communications Electroniques, notamment ses articles L45-1 à L47 et R20-51 à R20-54 ;

Vu le Décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire.

M. BALANS propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2019 :

- 40,73 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 54,30 € par kilomètre et par artère en aérien ;
- 27,15 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- **Décide** d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public non routier communal due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2019 :

- 1 357,56 € par kilomètre et par artère en souterrain ;
- 1 357,56 € par kilomètre et par artère en aérien ;

- **Décide** d'inscrire cette recette au compte 70323 ;

- **Charge** M. le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant un état des sommes dues et un titre de recettes.

7. ROUTE DU BAS

M BERNADET rappelle que suite au dernier Conseil, la réalisation d'un plateau ralentisseur à l'intersection de la rue de Signoret/Route du Bas a été chiffrée à environ 20 000,00 €.

Vu le coût, il propose à la place la réalisation d'un plateau entre la propriété de M. LESCORCE et l'intersection de la rue de Signoret, et le déplacement du STOP actuel dans le rue Signoret. Le Conseil donne son accord.

8. ELECTIONS EUROPEENNES

ELECTIONS EUROPEENNES - 26 Mai 2019 TENUE DU BUREAU DE VOTE - 08H00 - 18H00	
8H00 - 10H00	A. BERNADET - L. GAZZIERO - R. SERVAND M. LE LAGADEC - C. BANOS
10H00 - 13H00	J-L. VIGNES - C. BALANS J-C. MEUNIE - V. ZAÏRI-AMARAL
13H00 - 16H00	A. LAGARDE - C. PONCHATEAU G. DULUC - A. GAURY
16H00 - 18H00	A. BERNADET - L. GAZZIERO - R. SERVAND M. LE LAGADEC - C. BANOS

Il est rappelé l'importance de se munir d'un titre d'identité pour pouvoir voter. Un extrait du Code électoral sera affiché dans la salle.

9. TRAVAUX

9.1- Réseaux

L'entreprise SOBECA continue les travaux d'enfouissement des réseaux. La prochaine réunion de chantier aura lieu Vendredi 10 Mai prochain.

9.2- Aménagement de la traversée du bourg

Le marché est publié depuis Lundi. La date limite de remise des offres est fixée au Vendredi 31 Mai 2019 à 12H00.

9.3- Déplacement des Points d'Apport Volontaires

En raison des travaux d'aménagement de la traversée du bourg, les Points d'Apport Volontaires (PAV) situés route de Gascogne en face de la place Cécile MAGNI pourraient être déplacés aux terrains de pétanque. La dalle sera prise en charge par la Commune et la palissade entourant les PAV par le SICTOM. Une information sera publiée dans le bulletin municipal.

10. RAPPORT DES COMMISSIONS, SYNDICATS ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

10.1- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA)

M. PONCHATEAU rend compte de la dernière réunion du SIA qui s'est tenue le Vendredi 19 Avril dernier.

Dans le cadre du renouvellement de la délégation du service public d'assainissement collectif, le Conseil Syndical du SIA de Saint-Macaire (représentant les Communes de Pian sur Garonne, Saint-Macaire, Saint-Maixant et Verdélais) a retenu à l'unanimité la SOGEDO. La durée de la délégation est de 12 ans.

10.2- CVLV

Mme GAURY rend compte de l'assemblée générale du CVLV qui s'est tenue le Samedi 04 Mai dernier.

L'association, créée en 1981, va bientôt fêter ses 40 ans. L'année 2018 a vu le renouvellement de l'agrément Espace de Vie Sociale pour les quatre années à venir, avec un positionnement prioritaire d'actions sur le territoire des huit Communes de la rive droite de la CdC du sud Gironde.

- Bilan moral 2018

Trois éléments ont marqué l'année 2018 : la réalisation d'un Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), la création de commissions thématiques (accueil, locaux, communication, développement durable) et la mise en place d'une journée banalisée hors les murs avec les membres du Conseil d'Administration et les salariés pour une réflexion sur le projet associatif avec une présentation du bilan du DLA par le cabinet d'étude.

- Bilan financier 2018

Total des produits : 637 434,00 € - Total des charges : 648 153,00 €. Le compte de résultat 2018 est de - 10 720,00 €. Le déficit a été divisé par trois depuis 2017 grâce à l'arrêt des temps d'activités périscolaires (TAP), la diminution des heures du poste de coordinateur loisirs (vu l'arrêt des TAP) et la réévaluation des conventions Mairies en Septembre.

- Budget prévisionnel 2019

Le budget a été construit sur la base de 585 128,00 €. Cette diminution s'explique par l'arrêt des TAP, la réduction des heures du poste de coordonnateur loisirs à mi-temps, le remboursement de 0,2 équivalent temps plein par la bibliothèque et la montée en puissance de la section Espace de Vie Sociale (passage de 10 à 15 % du Chiffre d'Affaire).

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1- Demande de subvention de l'Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA).

L'ADELFA 33 a pour objet de lutter contre la grêle en Gironde.

Le principe de la lutte contre la grêle consiste à introduire artificiellement dans les nuages des noyaux glaçogènes d'iodure d'argent de façon à augmenter le nombre de cristaux de glace, et à réduire en conséquence la dimension des grêlons : ceux-ci tombent alors plus lentement et fondent en totalité ou en partie avant d'atteindre le sol.

Dans le cadre de son activité, elle sollicite auprès de la Commune une aide financière de 200,00 €.

Vu la demande présentée par l'ADELFA 33 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer une subvention de 200,00 € à l'ADELFA en 2019 ;
- **Décide** que le versement sera effectué après réception par la mairie du bilan moral et financier de l'association ;
- **Décide** d'inscrire cette somme au compte 6574 ;

11.2- Installation d'un miroir à l'intersection de la rue du Portail Rouge et du tourne à gauche

Vu le problème de visibilité à cette intersection pour les automobilistes venant de la rue du Portail Rouge, M. BERNADET propose d'installer un miroir (il faut compter 600,00 € environ). Le Conseil donne son accord.

11.3- Lotissements : transfert de la voirie et des espaces publics à la Commune.

M. BERNADET indique le calendrier potentiel des transferts de voirie et des espaces publics des lotissements vers la Commune :

- Hameau des Vergers et Clos des Cerisiers : 2019 ;
- Clos des Lilas et Domaine d'Addie : 2020 ;

- Clos des Hortensias : 2021 ;

11.3- Aboiements des chiens

Un rappel du règlement concernant les nuisances sonores sera mis dans les boîtes aux lettres des propriétaires dont les chiens aboient souvent.

11.4- Projet de Maison de Santé

A la demande de Mme ZAÏRI-AMARAL, M BALANS indique que la Maison de Santé se fera au Pian-sur-Garonne.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BALANS Christian lève la séance à 22H15

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 07 Mai 2019

<p>M. GAZZIERO Lucien, Maire. <i>Absent excusé.</i></p>	<p>M. DUSSOULIER Alain, CM. <i>Pouvoir à M. BALANS Christian.</i></p>
<p>M. BALANS Christian, 1^{er} Adjoint. <i>Pouvoir de M. DUSSOULIER Alain</i></p>	<p>Mme LE LAGADEC Magali, CM.</p>
<p>M. BERNADET Alain, 2^e Adjoint. <i>Pouvoir de M. DULUC Gérard.</i></p>	<p>Mme GAURY Angélique, CM.</p>
<p>M. PONCHATEAU Charles, 3^e Adjoint.</p>	<p>Mme FABEIRO Nathalie, CM.</p>
<p>Mme LAGARDE Anita, 4^e Adjointe. <i>Pouvoir de M. ARDURAT Bruno.</i></p>	<p>Mme BELLOC Laure, CM.</p>
<p>Mme BANOS Catherine, 5^e Adjointe.</p>	<p>M. VIGNES Jean-Louis, CM. <i>Pouvoir à Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie.</i></p>
<p>Mme SERVAND Roseline, CM.</p>	<p>M. ARDURAT Bruno, CM. <i>Pouvoir à Mme LAGARDE Anita.</i></p>
<p>M. DULUC Gérard, CM. <i>Pouvoir à M. BERNADET Alain.</i></p>	<p>Mme ZAÏRI-AMARAL Virginie, CM. <i>Pouvoir de M. VIGNES Jean-Louis.</i></p>
<p>M. MONIER Pascal, CM.</p>	<p>M. MEUNIÉ Jean-Christophe, CM.</p>
<p>Mme CHARDONNET Fabienne, CM.</p>	